

Programme de formation en plongée professionnelle au Québec

Notre programme est reconnu par le Conseil de certification des plongeurs du Canada (CCPC) ou le DCBC (anglais).

En plus de rencontrer les exigences de la norme CSA, notre programme contient des formations qui permettent de répondre aux exigences des organismes qui règlementent l'industrie des travaux sous-marins au Québec. Ces organismes sont :

- La Commission de la construction du Québec (CCQ)
- La commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)
- Hydro-Québec pour les travaux en **centrale**

Le contenu du programme de formation AEC en plongée professionnelle est présenté en détail à l'annexe A.

La liste des certificats décernés aux personnes qui complètent la formation est présentée à l'annexe B.

Exigences de la CCQ pour accéder aux chantiers sous-marins

- **Avoir une carte Occupation et suivre un cours de Connaissances générales de l'industrie de la construction (CCGIC)**
 - **En période de pénurie de main-d'œuvre :**
 - Il faut avoir une lettre d'un employeur permettant de garantir 150 heures de travail, ou suivre le cours de plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec ELW.08.
 - **En période hors pénurie de main-d'œuvre :**
 - Il faut avoir complété le programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec - ELW.08.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

Dans les 12 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur du règlement, chaque membre de l'équipe de plongée doit, selon le mode de plongée et la fonction qu'il exerce :

1° Recevoir une formation en plongée professionnelle selon la norme « Formation des plongeurs professionnels, CSA-A275.5-05 » et être titulaire d'une attestation à cet effet délivrée :

- soit par un établissement d'enseignement autorisé à dispenser une telle formation par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- soit par un établissement d'enseignement agréé par un organisme de certification en plongée professionnelle reconnu par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;
- ou détenir une reconnaissance des compétences selon la norme « Norme de compétence pour les opérations de plongée, CAN3CSA Z275.4-02 » délivrée par un tel établissement d'enseignement ou organisme de certification.

Ce règlement est en vigueur depuis juin 2010.

Programme de formation en plongée professionnelle au Québec

Première étape					
# de cours	Nom du cours	Comp.	Durée	Pondé.	Temps
248-P21-QM :	Scaphandre autonome	FH2B, FH2C	75 h	1-4-2	T = 15 P = 60
248-P22-QM :	Plongées limitées en scaphandre autonome	FH2B, FH2C	90 h	0-6-1	T = 0 P = 90
248-P23-QM :	Scaphandre non autonome	FH2D	45 h	2-1-2	T = 30 P = 15
248-P24-QM :	Plongées limitées en scaphandre non autonome	FH2H	105 h	1-6-1	T = 15 P = 90
248-P25-QM :	Outils et équipements	FH2J	75 h	1-4-1	T = 15 P = 60
248-P26-QM :	Gréer, fixer et ancrer des éléments de structures.	FH2G	60 h	1-3-1	T = 15 P = 45
			450 h		
Deuxième étape					
248-P27-QM :	Physique et physiologie	FH2A, FH2B	60 h	3-1-3	T = 45 P = 15
248-P28-QM :	Techniques de recompression	FH2E	75 h	2-3-2	T = 30 P = 45
248-P29-QM :	Santé et sécurité en construction et hors-construction	FH2F	45 h	2-1-2	T = 30 P = 15
248-P30-QM :	Soudage et oxycoupage	FH2K	105 h	1-6-1	T = 15 P = 90
248-P31-QM :	Milieus à risques spécifiques	FH2L	60 h	2-2-3	T = 30 P = 30
248-P32-QM :	Inspection de structures immergées	FH2M	105 h	2-5-2	T = 30 P = 75
			450 h		
Troisième étape					
248-P33-QM :	Plongées non limitées en scaphandre autonome	FH2C	45 h	0-3-1	T = 0 P = 45
248-P34-QM :	Renflouage et récupération d'objets immergés	FH2N	105 h	1-6-2	T = 15 P = 90
248-P35-QM :	Travaux en immersion I	FH2P	75 h	0-5-1	T = 0 P = 75
248-P36-QM :	Travaux en immersion II	FH2P	75 h	0-5-1	T = 0 P = 75
248-P37-QM :	Plongées non limitées en scaphandre non autonome	FH2Q	90 h	0-6-1	T = 0 P = 90
248-P38-QM :	Milieus d'intervention	FH2A, FH2R	60 h	1-3-3	T = 15 P = 45
		Total	450 h		
		Grand total	1350 h		

Liste des certificats reliés au programme Plongée professionnelle (ELW.08)

Numéro du cours	Nom du cours	Certificats
248-P21-QM	Scaphandre autonome	Cours de premiers soins de la C.S.S.T.
		Cours de Réanimation cardiorespiratoire
		Cours de Quasi-Noyade
248-P23-QM	Scaphandre non autonome	Cours d'inspecteur des casques de plongée de Kirby Morgan
		Cours DAN de secours immédiat avec oxygène
248-P23-QM	Techniques de recompression	Certificat d'opérateur de caisson hyperbare
248-P29-QM	Santé et sécurité en construction et hors-construction	Code de sécurité des travaux en centrale
		Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction
		Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ASP
248-P31-QM	Milieux à risques spécifiques	Cours sur l'intervention sur des sites présentant un différentiel de pression (Delta P)
248-P34-QM	Renflouage et récupération d'objets immergés	Brevet d'opérateur nautique (BON)
		Cours de fonctions d'urgence en mer partie A3
		Certificat d'opérateur radio restreint